TOUFFLERS

POUR LES SINISTRÉS DE LA MARTINIQUE. — La souscription ouverte à l'école des garçons pour les sinistrés de la Martinique a produit la somme de 14 fr. 65.

LYS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira à la Mairie, jeudi, à six heures du soir, en session budgétaire.

HEM

UNE SCÈNE DE VIOLENCES s'est produite, dimanche, vers minuit, en face de l'estaminet de la « Brasserie du Rivage ». C'était la ducasse de ce quartier. Une patrouille de gendarmerie remontait l'avenue de la Gare lorsque les gendarmes entendirent des cris de femmes qui pleuraient et appelaient au secours. Plusieurs hommes se battaient. Les gendarmes séparèrent les combattants : Jean Delerue, 38 ans, chauffeur ; Emile Losfeu, 23 ans, teinturier ; Georges Dufermont, 18 ans, journalier. L'un, paraît-il, avait plaisanté son camarade, ce qui avait amené une rixe. Aucun des combattants n'est blessé ; le tout s'est réduit à quelques coups de poing. Procès-verbal a été dressé sur le champ pour tapage nocturne et violences.

CYSOING

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES. — Une légère erreur s'est glissée dans les chiffres que nous avons donnés hier : M. Paul Parent, candidat républicain libéral, a obtenu, non pas 538 voix, mais bien 544.

Les radicaux ont continué leurs manifestations bruyantes durant une bonne partie de la nuit de dimanche à lundi. Sur les portes et sur les fenêtres des habitations des candidats libéraux ils ont collé une quantité de petits carrés de papier sur lesquels était dessiné un portrait d'ecclésiastique. La journée de lundi a été calme.

BOUVINES

UNE EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Près de cent membres de la Société de géographie de Lille se sont rendus, dimanche après-midi, à Bouvines. Après avoir parcouru Bouvines, visité Cysoing et jeté un coup d'œil sur l'élégante pyramide Louis XV élevée en souvenir du passage de ce roi dans la localité, les membres de la Société de géographie se sont réunis dans la grande salle de l'estaminet du « Bras-de-Fer ». Après une courte collation, M. Haumant a retracé, avec une remarquable précision, les différents épisodes de cette bataille de Bouvines, dont la France a le droit de s'honorer et qui, déjà, trouvait devant elle, ses ennemis héréditaires : les Anglais et les Allemands.

L'excursion s'est terminée par la visite de l'église de Bouvines, où chacun admira longuement les magnifiques vitraux rappelant la bataille du XIIIe siècle.

LE CARROUSEL EN VOITURE. — Le carrousel en voiture qui a eu lieu dimanche, a été très réussi malgré le temps qui est resté menaçant toute la journée. De nombreux amateurs étaient venus se disputer les prix ; la course commencée exactement à trois heures, s'est prolongée jusqu'à neuf heures du soir.

Voici, dans l'ordre, les noms des vainqueurs : M. Emile Dasin, de Sart-et-Rosières ; Mlle Suzanne Braquevel, de Tourcoing ; MM. Ch. Debeurne, de Roncq ; Adolphe Durez, de Cysoing ; Nestor Briquet, Irène Durez, de Cysoing ; Désiré Braquevel, de Tourcoing ; Victor Savary, de Templeuve ; René Spriet, d'Estaimpuis.

De nombreuses surprises ont ensuite été distribuées aux autres concurrents qui avaient enlevé le plus de bagues.

BOURGHELLES

LE CARROUSEL VÉLOCIPÉDIQUE. — Voici les résultats du carrousel vélocipédique qui a eu lieu, dimanche, au hameau de la Posterie, à Bourghelles, et auquel la Philharmonique de Bachy prêtait son concours : 1er Saverys, de Roubaix ; 2e, Guerminck, de Wasquehal ; 3e, Becquet, de Lomme ; 4e, Haech, de Tourcoing ; 5e, Delbassée, de Bourghelles ; 6e, Coez, de Beuvry ; 7e, Paguez, de Croix ; 8e, Camus, de Lomme ; 9e Manch, de Bourghelles ; 10e Delbassée, de Bourghelles ; 11e, routy, de Bourghelles.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité d'AFFICHES, Prospectus à bon marché.
Programmes, Invitations, Convocations. 3

Œufs frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

LE PROCÈS DE M. DUMOULIN CONTRE LA VILLE. — On sait que le Tribunal civil de Lille, dans son audience du 21 novembre 1901, avait condamné solidairement la ville et la Compagnie internationale d'électricité à payer à M. Dumoulin la somme de deux mille francs, plus quatre mille huit cents francs représentés par huit livrets de caisse d'épargne au nom de ses six enfants, la Compagnie étant tenue au surplus, de rembourser à la ville tous les frais résultant de la condamnation prononcée contre elle. De ce fait, la ville, en dehors de la sanction morale qui lui était infligée, n'avait rien à payer. Mais la Compagnie d'électricité interjeta appel de ce jugement devant la Cour de Douai.

Ce Tribunal vient de débouter la Compagnie en confirmant purement et simplement le jugement du Tribunal civil de Lille.

VIOLENCES. — Plainte a été portée au commissariat de police par M. Henri D..., demeurant à la Broche-de-Fer, contre son frère, qu'il accuse de l'avoir frappé et mordu au pouce. Une enquête est ouverte.

TOURCOING

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira en session extraordinaire vendredi prochain, 20 juin, à huit heures et demie du soir, et jours suivants, s'il y a lieu à l'Hôtel de Ville pour délibérer sur les *affaires urgentes portées à l'ordre du jour que voici :*

Legs à la Fabrique de l'église Saint-Christophe par Mme Legay ; avis du Conseil municipal. — Legs à l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres par Mme veuve Legay ; avis du Conseil municipal. — Congrégations : demandes d'autorisations ; avis du Conseil municipal. — Demande d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville, située à *front du futur boulevard allant de la rue* de la Belle-Vue au Cimetière principal. — Fanfare « Les Intimes » : demande de subside pour prendre part à un concours. — Jeunes facteurs télégraphistes : demande d'allocation annuelle. — Service des eaux : adjudications pour fourniture du 30 juin 1902 au 30 juin 1904, de : 1° robinets d'arrêt et de percement ; 2° Charbons à Bousbecque et à Roncq (La Viscourt) ; 3° Charbons à Anchin. — Id. : marchés pour fourniture de compteurs Fenneuy et de compteurs Lambert. — Id. : Vente, par adjudication, de vieux matériaux et matériel usagé. — Id. : demandes diverses d'indemnités ; transactions. — Id. : demande de nouveaux forages par la commune de Marchiennes. — Id. : réceptions définitives de travaux et fournitures.

Usine d'électricité : fourniture et installation des tuyauteries d'eau, de vapeur, de purge, de graissage, fourniture du réfrigérant et des pompes centrifuges. — Usine d'électricité : canalisations. — Indemnité allouée par la Compagnie du Nord pour expropriation, rue Serpentine ; autorisation de défendre en justice. — Route départementale n° 14 : plan d'alignement entre le Pont-de-Neuville et le Risquons-Tout. Enquête d'utilité publique. — Compagnie des tramways électriques et voies ferrées du Nord : lignes demandées dans les cantons de Tourcoing. Enquête d'utilité publique. — Classement de rues particulières. — Acquisition de maisons rue Châteaubriant. — Comptes et budgets des Fabriques d'Églises. — Construction de deux groupes scolaires. — Académie de dessin : chauffage et mobilier. — Construction d'un hôtel des Postes et d'un immeuble pour Musée industriel et commercial, Bourse et Chambre de commerce. — Don au Musée. — Réceptions de travaux et fournitures. — Crédits supplémentaires. — Soutiens de famille. — Cessions de terrains à la voie publique.

Rapports de Commissions. — Finances : sourds-muets et aveugles ; demande de bourse en faveur d'une jeune sourde-muette. — Hospices : compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur. — Hospices : budget supplémentaire de 1902. — Bureau de bienfaisance : compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur. — Bureau de bienfaisance : budget supplémentaire de 1902. — Société des courses : demande de subvention pour 1903. — Société des Francs-Pêcheurs : demande de subvention pour un concours international. — Compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur municipal. — Budget supplémentaire communal de 1902.

TRENTE-SIXIÈME TIRAGE D'OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT MUNICIPAL CONTRACTÉ EN 1878 POUR L'INSTALLATION DE L'USINE A GAZ. — Lundi matin, à onze heures, il a été procédé dans un des salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Léon Salembien, adjoint au maire, assisté de MM. Auguste Ducoulombier, et Paul Massard, conseillers municipaux, et Bulté, receveur municipal, au trente-sixième tirage d'obligations de l'emprunt de 2.250.000 francs contracté par la Ville de Tourcoing en 1878 pour les travaux d'installation de l'usine à gaz. Cent quinze numéros ont été extraits de la roue. En voici la liste :

4798	4447	3998	4247	595	1813	1028	731	1266
4206	3022	2655	1068	2231	4256	820	681	602
2775	3143	2664	4336	3036	4262	3080	2058	4563
2307	1368	3914	2305	1185	4274	3454	219	4224
4430	4180	2652	4046	2464	1201	2366	4562	1379
253	344	2483	4098	466	3714	3715	3657	2856
2191	268	3416	591	3309	1994	2920	2752	1006
3251	4702	104	3199	1383	3380	529	1435	3221
1766	1284	3699	2037	82	3073	2013	3363	3696
2503	1073	4674	1500	679	858	212	963	3589
111	1725	413	4423	1978	2696	1385	1783	4732
2849	4049	1878	2556	4263	2877	89	69	3148
3023	1797	965	388	3491	1891	1022		

Ces obligations seront remboursables au 15 juillet prochain à 500 francs sous déduction de l'impôt.

UNE RÉUNION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES. — La commission municipale des finances se réunira aujourd'hui, mardi, à quatre heures et demie du soir à l'Hôtel de Ville. Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Sourds-muets et aveugles. Demande de bourse en faveur d'une jeune sourde-muette ; 2. Bureau de bienfaisance. Compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur. Budget supplémentaire de 1902 ; 3. Société des courses. Demande de subvention pour 1903 ; 4. Société des Francs-Pêcheurs. Demande de subvention pour un concours international ; 5. Compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur municipal ; 6. Budget supplémentaire communal de 1902.

LA RÉUNION GÉNÉRALE annuelle des membres de la Caisse de prévoyance mutuelle de Lille, Tourcoing, Roubaix, contre la mortalité du bétail, a eu lieu dimanche 15 courant, au Grand-Hôtel, rue Carnot, à Tourcoing, sous la présidence de M. Augustin Masquilier-Odoux.

Il a été procédé au renouvellement de la commission de surveillance qui est constituée comme suit :

Président : M. Aug. Masquilier-Odoux, propriétaire à Tourcoing ; vice-président : M. Louis Cruque, ancien cultivateur, vice-président du Comice agricole ; membres : MM. Montagne-Delobel fils, cultivateur à Tourcoing ; Mullet Alcide, médecin-vétérinaire à Linselles, chevalier du Mérite agricole ; Montois Gery, médecin-vétérinaire à Tourcoing ; Lesaffre-Desplanques Jules, cultivateur à Comines ; Van Eslande D'Hoine, cultivateur à Neuville-en-Ferrain ; Couvreur-Dubrulle, cultivateur à Bondues ; trésorier : M. Julien Tack, administrateur honoraire du bureau de bienfaisance à Tourcoing.

Le Comité d'honneur reste constitué comme suit :

Président d'honneur : M. Gustave Dron, député, vice-président du Conseil général, maire de Tourcoing ; vice-présidents d'honneur : MM. Masure-Six, officier de l'Instruction publique, ancien conseiller général, et Phalempin-Rousselle, cultivateur, conseiller d'arrondissement, maire de Neuville-en-Ferrain.

LA FÊTE DU 14 JUILLET. — *Les concours de chant et de déclamation.* — Le Jury spécial des concours de chant et de déclamation, organisés à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, s'est réuni samedi dernier. Il a apporté au programme de l'an passé quelques modifications importantes qui sont de nature à rendre plus intéressantes ces épreuves musicales et littéraires.

Ainsi, il y aura un concours d'honneur entre les médaillés des divisions supérieure et d'excellence, avec morceau au choix ; un concours d'honneur entre médaillés de la section dramatique de déclamation, et un concours entre les médaillés de la section comique de chant. Par contre, la section comique a été supprimée dans la deuxième division. Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant au secrétariat de la Mairie, où tous renseignements seront donnés. Les morceaux imposés dans les divisions d'excellence et supérieure et la première division seront remis aux chanteurs au moment de leur inscription.

ÉCHO DU FESTIVAL DU 18 MAI 1902. — La société chorale « La Sans-Crainte », dont le siège est à Roubaix, rue de France, qui a été favorisée par le sort et a obtenu une prime de mille francs lors du festival du 18 mai, a fait parvenir à M. le Maire de Tourcoing une somme de 50 francs, pour être distribuée aux pauvres.

Cet acte de générosité est très louable, surtout venant d'une jeune société dont les ressources sont des plus modestes.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

LA SECTION MILITAIRE SAINT-MAURICE, du Patronage de Notre-Dame de Lourdes, qui avait *pris part, dimanche, à Paris, à un concours organisé* entre tous les patronages de Paris et de la province, a remporté le 1er prix de tenue et d'exercices militaires.

BLESSÉ D'UN COUP DE COUTEAU. — Dans la soirée de dimanche, deux jeunes ouvriers apprêteurs, nommés Georges Lattuy, âgé de 19 ans, demeurant rue Saint-Blaise, 54, et Désiré Leclercq, âgé de 18 ans, se sont pris de querelle dans un estaminet de la Croix-Rouge pour un motif des plus futiles. La discussion ne tarda pas à dégénérer en rixe au cours de laquelle Lattuy, qui était ivre, porta un coup de couteau à son adversaire, le blessant à la main gauche.

Sur la plainte du blessé, M. Spéneux, commissaire de police, a ouvert une enquête à la suite de laquelle Lattuy a été mis en état d'arrestation.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine de M. Paul Desurmont, industriel, rue de Menin, un teinturier, Ernest Borte, 23 ans, domicilié à Mouscron, s'est fait une entorse au pouce gauche en tirant un panier. Un repos de six jours lui a été prescrit.

— A la filature de MM. Charles Tiberghien et fils, rue de Lille, un jeune rattacheur, Henri Debuigne, 16 ans, domicilié à Roncq, rue du Dronckart, 10, s'est blessé l'index droit en coupant à l'aide d'un couteau le déchet qui se trouvait sur les broches. L'ouvrier sera contraint au chômage pendant une huitaine de jours.

— Dans l'atelier de M. Henri Lemaire, imprimeur, Grande-Place, un ouvrier lithographe, Pierre Bosquand, 68 ans, demeurant rue Saint-Roch, 7, *s'est contusionné* le côté gauche en tombant. Un mois de repos a été ordonné au blessé.

— Dans l'établissement de MM. Joveniaux et Cie, filateurs, un bâcleur, Christophe Demarcq, 13 ans, demeurant à Wattrelos, place du Sapin-Vert, a eu l'index gauche serré entre le chariot et le heurtoir du métier. L'ouvrier a eu l'extrémité du doigt écrasée. Une incapacité de travail de trente jours lui a été prescrite.

— Dans l'établissement de MM. Duvillier frères, rue du Touquet, une bâcleuse, Germaine Dhellemmes, 14 ans et demi, domiciliée à Mouscron, rue du Touquet, 15, a eu l'index de la main droite écrasé en voulant retirer du déchet de son métier. Un repos de quelques jours a été ordonné à la blessée.

— A la filature de M. G. Masurel-Leclercq, une ouvrière de préparation, nommée Bernardine Dewilde, âgée de 21 ans, demeurant à Mouvaux, boulevard Gambetta, 81, était occupée à graisser son métier pendant que la machine était en marche quand tout à coup elle eut le pouce de la main gauche pris dans un engrenage. Il en est résulté une plaie contuse de la première phalange du doigt. M. le docteur Leduc qui a soigné la blessée, a conclu à une incapacité de travail de un mois, sauf complications.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier lundi, il est arrivé aux halles : pois, 50 kil. ; cerises, 35 kil.

OBIT DU MARDI 17 JUIN 1902. — M. Jules Jacques, neuf heures, église Notre-Dame.

Communications

TOURCOING. — Trompettes Réunis. — La Commission rappelle aux sociétaires la réunion de ce jour. Présence indispensable. Décisions importantes à prendre relativement au concours de Lille, auquel la société prendra part, ayant, comme sociétés concurrentes : « L'Alliance Cérès », de Reims ; « Les Enfants de Mailly », (Marne) ; « La Renaissance », de Croix ; « L'Ancienne », de Roubaix.

RONCQ

BÉNÉDICTION D'UN DRAPEAU. — Ainsi qu'il avait été annoncé dans un de nos précédents numéros, la bénédiction du drapeau de la société chorale « les Mélomanes Roncquois », a eu lieu, dimanche dernier, en l'église Saint-Piat, au cours de la grand'messe de dix heures. La société a chanté la « Messe à quatre voix », d'Amédée de Roubin. A l'Offertoire, M. Labarre, directeur, a exécuté la « Méditation » de Dancla, pour violon. Pendant la bénédiction du drapeau, le « Crucifix » de Faure, duo pour ténor et baryton, a été rendu avec sentiment.

LES VAGABONDS. — Le garde Crombrugge a arrêté une femme, nommée Elise Mathias, âgée de 49 ans, qui se livrait à la mendicité et se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

UN VOL. — Dans la soirée de dimanche, vers neuf heures, des jeunes garçons ont brisé un carreau de vitre de la devanture du magasin d'épiceries de Mme veuve Lesaffre, sur la place, et ont dérobé une boîte de cahiers de feuilles à cigarettes. Les auteurs de ce vol ont été arrêtés à Halluin.

BONDUES

NÉCROLOGIE. — Aujourd'hui mardi, à midi et demi, aura lieu, à Bondues, l'inhumation du corps de M. Jérôme Aronio de Romblay, veuf de Mme Mathilde de Lafonteyne de Villers, président du Conseil de fabrique de la paroisse St-André, à Lille, décédé en son château de Liévin (Pas-de-Calais), dans sa quatre-vingt-septième année. M. Aronio de Romblay était l'un des descendants d'une des plus anciennes familles de Bondues. Des pains seront distribués aux pauvres à l'issue de la cérémonie funèbre.

COURS DE SOLFÈGE. — La Commission de la Musique municipale de Bondues informe les jeunes gens, qui, soucieux de leur avenir, voudraient acquérir des connaissances musicales, qu'un cours gratuit de solfège sera fait chaque semaine, le jeudi soir, de sept heures et demie à huit heures et demie, au siège de la société, « Café de l'Harmonie ».

HALLUIN

RÉCEPTION DE « L'HALLUINOISE ». — La société de gymnastique « l'Halluinoise » a pris part, dimanche dernier, au concours de Lens ; elle y a obtenu un véritable succès : le premier prix de mouvements spéciaux, sans engins ; le troisième prix de boxe et le premier prix de pyramides. Six gymnastes ont également obtenu des prix individuels ; ce sont : MM. Wittouck, Vercruys, Vanhée, Declercq, Houplinius et Olivier. Une réception enthousiaste a été faite aux vainqueurs, lundi soir, vers sept heures ; la Musique municipale, la « Philharmonie », et la Compagnie de Sapeurs-Pompiers attendaient à la gare « l'Halluinoise » et l'ont escortée jusqu'à la mairie, où des vins d'honneur ont été offerts. De nombreux habitants avaient à cette occasion arboré le drapeau national.

ARRESTATION DE QUATRE JEUNES VOLEURS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin, la patrouille de nuit a procédé à l'arrestation de quatre jeunes garçons : Aloïs Belaen, 13 ans ; Arthur Vanmaele, 12 ans ; Alphonse Boomaert, 17 ans, et Léon Deroy, 14 ans. Toute la bande était gîtée dans un hangar de la rue de Linselles, et c'est en plein sommeil que les jeunes gens ont été surpris. Ils ont été trouvés en possession d'une quantité de cahiers de feuilles à cigarettes ; interrogés sur la provenance de ces objets, ils ont avoué les avoir dérobés dans une épicerie à Roncq. Les trois premiers ont déjà été condamnés pour vol.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Le garde Lamblin a procédé, hier, à l'arrestation d'un sujet belge, Georges Vanheck, âgé de 37 ans. Vanheck étant sous le coup d'un arrêté d'expulsion poussa la témérité jusqu'à demander à la mairie la délivrance d'un certificat de déclaration d'étranger, mais le garde Lamblin l'ayant reconnu, l'interrogea et, finalement, le conduisit en présence de M. le commissaire de police qui maintint l'arrestation.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, *hier lundi,* pour la continuation de la session de mai. La séance est ouverte à 4 h. 30, sous la présidence de M. Liévin Hassebroucq, adjoint. Quatorze conseillers sont présents. M. Vandewynkel est élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Hassebroucq demande au Conseil de proposer à M. le Préfet d'assimiler l'inspection des tueries particulières à celle des abattoirs municipaux. De cette manière, dit-il, les cultivateurs qui seraient obligés d'enfouir une bête pour maladie, toucheraient l'indemnité accordée par la loi du 30 mars 1902. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

— Demande d'indemnité. — M. Hassebroucq informe le Conseil que M. Mouttet, commissaire de police, sollicite une indemnité en faisant valoir que dans les autres villes, ses collègues ont, en plus des frais de bureau et de l'indemnité de logement, un bureau à leur disposition, le commissaire, dit-il, étant obligé de recevoir chez lui. Sur la proposition de la Commission des finances, l'assemblée décide qu'un bureau sera installé à la Mairie ; elle lui vote une gratification de 300 francs.

Plusieurs conseillers de la campagne demandent à M. Hassebroucq pourquoi le garde-champêtre du village ne fait plus sa tournée le dimanche et le lundi après-midi. M. Hassebroucq fera des démarches auprès du commissaire de police pour faire rétablir ce service.

— Secours d'incendie. — La demande de secours d'incendie est renvoyée à la prochaine séance. D'ici là, des démarches seront faites, dans le quartier Bonaparte, pour trouver l'emplacement d'un dépôt.

— Sapeurs-pompiers. — M. l'adjoint Schoutteten informe le Conseil que depuis deux ans les nominations des officiers des sapeurs-pompiers faites par M. le Maire sont envoyées à la Préfecture et que celles-ci ne sont pas encore approuvées par le Président de la République. Peut-être, dit-il, ces nominations doivent-elles, d'après la loi, être soumises à l'avis du Conseil, pour être valables. Après consultation de la loi, l'assemblée ratifie le choix fait par M. Lauwick.

— Vote d'un crédit pour un aqueduc. — Le Conseil vote un crédit de 500 francs pour la construction d'un aqueduc dans la rue de la Chaîne, à charge de se faire rembourser plus tard par les propriétaires qui voudront construire sur l'alignement.

— Le budget additionnel de 1902 et le budget primitif pour 1903 sont approuvés sans observation. Ils se répartissent ainsi : le reliquat du budget additionnel est de 22.087 fr. 22, les recettes sont de 67.341 fr. 22, et les dépenses de 54.951 fr. 71, soit un excédent de recettes de 12.389 fr. 51. Le budget primitif pour 1903 porte en recettes 121.238 fr. 14 et en dépenses 121.521 fr. 04. Les centimes additionnels votés pour cette année s'élèvent à 0 fr. 26.

La séance est levée à 6 h. 30.

UN ACTE DE PROBITÉ. — M. Achille Legaverand, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Chaîne, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme. Il s'est empressé de le remettre à son propriétaire qui l'a récompensé.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-GOYEZ, 29 et 37, *rue Royale* à Lille, sont transférés et réunis 39, *rue Esquermoise,* ancienne maison HENRI DELESALLE. 921

LILLE

UN ÉMOUVANT SUICIDE. — Mardi dernier, M. Rodolphe Kœng, âgé de 49 ans, ajusteur, demeurant rue Doudin, 42, quittait le domicile conjugal en emportant une somme de mille francs. Dimanche, dans l'après-midi, il revint. Qu'avait-il fait pendant ces cinq jours ? On l'ignore. Kœng dit quelques mots à sa femme, puis alla aux cabinets d'aisances. Soudain, une détonation retentit, et lorsque sa femme et les voisins arrivèrent dans la cour, ils trouvèrent le malheureux, étendu sur le ventre, la tête traversée par une balle de revolver.

LA SANTÉ DE M. TH. BARROIS. — Voici le texte du bulletin publié lundi :

« Journée et nuit satisfaisantes. La température diminue. Nous avons l'espoir que la convalescence est proche. — *Docteur* COUVREUR. »

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille THAON-WILLEM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Angèle-Augustine WILLEM, décédée à Roubaix, le 16 juin 1902, dans sa vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 juin 1902, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, sa paroisse. — Les Vigiles seront chantées le mardi 17 dudit mois, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, 14, rue du Fresnoy, à neuf heures un quart.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, le jeudi 19 juin 1902, à dix heures, pour le repos de Dame Marie-Hortense JACQUART, épouse de M. Louis Lepers, pieusement décédée à Roubaix, le 18 mai 1902, dans sa vingt-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Ils vous prient aussi d'assister à la Messe que fera célébrer la Confrérie du Très-Saint-Rosaire, le vendredi 20 courant, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage du vicomte R. de Courson de la Villeneuve, sous-lieutenant au 84e d'infanterie, fils du général de Courson, qui a commandé le 43e de ligne, avec Mlle Madeleine Peelin ; — Les fiançailles de Mlle Marguerite Taillandier, fille de M. Taillandier, député du Pas-de-Calais, avec M. Emmanuel Colombel, avocat à la Cour d'appel de Paris ; — Les fiançailles de M. René Lefebvre, avocat à Valenciennes, avec Mlle Anne-Marie Boulan, petite-nièce de M. Wallon, sénateur inamovible.

NOUVELLES MILITAIRES

MUTATIONS. — Infanterie : M. Durand, lieutenant-colonel au 145e régiment, passe au 2e. — M. Letellier, chef de bataillon breveté au 145e régiment, passe au 67e.

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 4 h. à 5 h. 1/2, à l'*Hôtel Ferraille,* ROUBAIX. 4423

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 16 juin

Présidence de M. Bouillon, juge

TOUJOURS AU BLOC. — Sidonie Houzé, 20 ans, journalière à Roubaix, rue de Condé, cour Vroman, a déjà *encouru sept condamnations pour fraude* : on peut dire qu'elle a passé en prison ces quatre dernières années, car à peine sortie elle ne manquait pas de se faire prendre à nouveau. C'est encore ce qui vient de lui arriver. Jeudi dernier, à quatre heures, elle sortait de la prison de Douai où elle avait passé environ six mois, contrainte comprise ; elle rentra à Roubaix aussitôt, et fêta sa libération avec une camarade de prison, Marguerite Bourguignon, 18 ans, fille de mœurs légères, demeurant, 61, rue Vaucanson. Dans la nuit de jeudi à vendredi, toutes deux se trouvaient boulevard de Strasbourg quand vint à passer une patrouille d'agents : elles ne purent perdre une si belle occasion et ce fut tout leur répertoire poissard qui fut défilé à l'adresse des représentants de l'autorité. Sidonie Houzé, après quelques heures seulement de liberté, réintégra avec sa compagne le violon et la prison de Lille. Elles y resteront, pour outrages aux agents : Sidonie Houzé pendant huit jours ; la fille Bourguignon pendant six jours.

RAMONEUR PEU SCRUPULEUX. — Jeudi dernier se présentait chez M. Jacques Haas, négociant en tissus, rue d'Inkermann, à Roubaix, un individu nommé Louis Franchomme, âgé de 38 ans, demeurant rue de Flandre, 119, qui se donna comme ramoneur de cheminées et offrit ses services. Pendant que la domestique allait prévenir sa patronne, cet homme en profita pour dérober un beau parapluie de dame avec lequel il se sauva et qu'il essaya ensuite de vendre à différentes personnes. Franchomme, qui a de mauvais antécédents judiciaires, s'entend infliger un mois de prison.

UNE MENDIANTE. — Elisa Parent, ménagère à Lys-lez-Lannoy a été arrêtée à Roubaix pour mendicité : quarante-huit heures de prison avec sursis.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

UNE RÉCLAMATION A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

Avec la nouvelle loi sur la réglementation des heures de travail, beaucoup d'ouvriers quittent leur usine plus tôt et seraient heureux de pouvoir se rendre chez eux plus tôt également, mais le tramway n'accepte pas les ouvriers avant six heures et demie du soir. Il en est de même des employés qui, très à cheval sur leur règlement, refusent de prendre un ouvrier avec carte, à « moins une minute ». Pourquoi ne pas avancer l'heure où les ouvriers peuvent prendre le tramway ? A six heures, par exemple, le soir. On ne verrait plus ces bandes d'ouvriers, des vieux, — c'est pour eux que je parle principalement, — sur la place, attendre, par le mauvais temps, l'heure à laquelle ils peuvent monter en voiture.

Agréez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de ma respectueuse considération.

Un lamier.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

ALBERT V. — Non, on ne reçoit rien ; c'est une fumisterie. — F. S. A. — Présentez-vous au bureau de l'état-civil, à la Mairie, où on vous donnera tous les renseignements. — J. M. 221, VERDUN. — Même réponse que pour F. S. A. — K. C. — Oui. — A. B., TOURCOING. — L'intéressé sera enfermé à la prison de Loos. Les lettres peuvent lui être adressées, directement, par la poste. — HENRI D., ROUBAIX. — 1. Un mois. 2. Avant le 31. — LÉON D. 12 R. D. — Il faut en faire la demande au secrétaire de l'Ecole de musique. — MARGUERITE M. — 1. Voici les noms des députés du Nord : MM. Barrois, Bersez, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debiève, Defontaine, Dehaune, Delory, Dron, Evrard-Ellez, Groussau, Guillain, l'abbé Lemire, Lepez, Lozé, de Montalembert, Eug. Motte, Pasqual, Plichon, Sollies ; 2. Il faut affranchir les lettres qu'on leur adresse.

CAFÉ PHILÉMON, *rue Pierre-Motte, Roubaix*
LARDINOIS, Successeur
Grande salle pour sociétés, réunions fêtes, noces, banquets. Prix modérés.
CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

PAS-DE-CALAIS

LE CONCOURS DE GYMNASTIQUE DE LENS. — Le concours de gymnastique organisé à Lens par la société la « Régénératrice » a été très réussi malgré les averses des jours précédents.

Parmi les membres du jury on remarquait : MM. Piesvaux et Vroman, de Roubaix ; Delannoy, de Tourcoing ; De Gency et Sandras, de Croix ; Deléclune, du Blanc-Seau, et Letrand, de Roubaix.

Voici les résultats qui intéressent notre région :

Concours individuel artistique : 1er prix, Georges Dejaeghère, du Blanc-Seau, 159 points ; 4e prix, Félix Ghysel, de Roubaix, 148 points ; 5e, ex-æquo, Charles Simon, du Blanc-Seau, 144, et Henri Créteur, de Croix, 144 ; 6e, Alphonse Pinoy, de Croix, 141 ; 7e, ex-æquo, Richard Van Houcaère, du Blanc-Seau, et Elie Bourgeois, de Croix, 140 ; 8e, Honoré Jonaman, de Croix, 139 ; 9e, Paul Fournier, du Blanc-Seau, 139 ; 12e, ex-æquo, Vandendriessche, de l'« Ancienne », de Roubaix, et Achille Wuytouck, d'Halluin, 131 ; 13e, Henri Dejaeghère, du Blanc-Seau, 130 ; 14e, Florent Hestinck, de Roubaix, 129 ; 17e, Queniez, de Croix, 123 ; 19e, ex-æquo, Gustave Rasses, de Croix, et Desmarchelier, de Croix, 120 ; 20e, Lequenne, de Roubaix, 118 ; 21e, Ernest Bleuze, de Roubaix, 117 ; 22e, J.-B. Vercruysse, d'Halluin, 115 ; 23e, Louis Coucke, du Blanc-Seau, 114.

24e prix, ex-æquo, Edouard Carré, du Blanc-Seau, et Victor Lefebvre, de Roubaix, 113 ; 27e, Albert Saut, du Blanc-Seau, 107 ; 28e, Augustin Declercq, d'Halluin, 106 ; 29e, Jean Debackère, de Croix, 105 ; 30e, Georges Guyot, de Roubaix, 103 ; 32e, Edmond Ghestenne, de Roubaix, 98 ; 33e, ex-æquo, Georges Séant, du Blanc-Seau, et Jules Vallé, d'Halluin, 96 ; 34e, Jules Oolinus, d'Halluin, 90 ; 37, Paul Tant, du Blanc-Seau, 90 ; 38e, Jules Swynghedauw, de Croix, 84 ; 39e, Nottelet, de Roubaix, 82 ; 40e, Louis Ollivier, d'Halluin, 78 ; 41e, Tricot de Croix, 73 ; 43e, Edouard Fieulat, de Croix, 71.

— Concours d'ensemble. — Apparat entre toutes les sociétés : 1er prix, ex-æquo, Croix et Béthune.

— Mouvements d'ensemble à mains libres. — Première catégorie : 1er prix, « La Patriote », de Croix. — Deuxième catégorie : 1er prix, l'« Halluinoise », d'Halluin.

— Pyramides sans engins. — Première catégorie : 1er prix, « La Patriote » de Croix.

— Pyramides avec engins. — Première catégorie : 1er prix, « La Patriote », de Croix. — Deuxième catégorie : 1er prix, l'« Halluinoise », d'Halluin.

— Boxe. — 1er prix, « La Patriote », de Croix ; 3e, l'« Halluinoise », d'Halluin.

— Bâton. — 2e prix, « La Patriote » de Croix.

UNE GRAVE SCÈNE DE VIOLENCES A GONDECOURT. — Les époux Dutilleul-Bos tenaient un estaminet rue de la Barre, à Gondecourt. Il y a un an, un sieur Emile Lieppe vint y loger. Il en résulta des disputes entre Louis Dutilleul et sa femme Marthe Bos.

Vers le mois d'avril, le mari quittait le domicile conjugal et se rendait chez sa mère, à Houplin. A plusieurs reprises, il tenta de revenir chez lui, mais sa femme s'y opposa toujours. Le 8 juin, il acheta un revolver. Dimanche, il retournait à Houplin lorsqu'il rencontra un repris de justice nommé Ladent. Il lui montra son revolver et son compagnon s'en empara. Vers dix heures du soir, tous deux arrivèrent à l'estaminet Dutilleul et Ladent braqua son revolver sur Lieppe qui soupait, mais il ne l'atteignit pas. Un voisin étant arrivé, Ladent fut saisi, roué de coups et laissé pour mort. Son état est grave.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1902 — N° 24

LES SEPT HOMMES ROUGES

PREMIÈRE PARTIE

XII. — (SUITE)

— Quand cela ?

— Après la fête de demain.

Il était six heures et demie. Mme Dangeville donna à son cocher l'ordre de rentrer à l'hôtel.

— Vous ne m'accompagnez pas, Bérold ?

— Je suis attendu au journal.

Ils se séparèrent.

Durant cette conversation, la voiture de Ricardo Gomez, franchissant l'enceinte du bois, roulait dans la grande avenue des Champs-Elysées au trot allongé de ses deux magnifiques alezans. C'était, entre les cinq ou six cents voitures de maître qui rentraient dans Paris par cette voie vraiment féerique, une lutte de vitesse et un assaut d'adresse. Cette course affolée, cette descente vertigineuse est un des plaisirs des Parisiens inoccupés. On va là comme au cirque des animaux féroces... pour y chercher une émotion, fort heureusement très rare.

La voiture arriva au boulevard, franchit en quelques secondes la distance qui la séparait de la chaussée d'Antin et s'engagea dans cette rue.

Au moment où elle tournait en face du café Bignon, une jeune fille blonde qui attendait sur le trottoir, au bras d'un très beau garçon, poussa à la vue de Jacques Brémond un cri plein d'émotion et de surprise qui parvint aux oreilles du cavalier.

Il se tourna en arrière, mais son cheval était lancé, et, parmi tous ces allants et venants qui l'entouraient, il ne vit aucune figure anxieuse, rien qui dénotât la surprise, la terreur ou l'effroi. Il continua sa marche et arriva bientôt à l'hôtel.

Cependant la jeune fille avait subitement quitté le bras de son compagnon et, sans perdre Jacques de vue, s'était mise à sa poursuite. Elle se précipita, très émue, sous le porche de la maison en façade sur la rue et demanda au concierge :

— Est-ce ici que demeure M. Jacques Brémond, s'il vous plaît ?

— Oui ; l'hôtel au fond de la cour.

Devant cette délicieuse retraite tout entourée de verdure et de fleurs, la jeune fille laissa échapper un geste d'étonnement.

— Ici ! lui ? se dit-elle. C'est impossible !

Elle hésita un instant.

Les palpitations de son cœur disaient son émotion.

D'une main tremblante, elle pressa le bouton de la sonnette ; la porte s'ouvrit et un domestique en livrée se présenta devant elle.

— Monsieur Jacques Brémond ? demanda-t-elle.

Le domestique la fit entrer dans un petit salon.

Mais à ce moment, une seconde porte s'ouvrit, et la jeune fille se trouva en présence d'une femme dont l'éclatante beauté et la riche toilette augmentèrent son émotion.

Cette femme était Mme Jacques Brémond.

XIII

Ce jour-là, on s'en souvient, était un lundi, qu'une mauvaise habitude fait chômer plus qu'il ne faudrait parmi la population ouvrière des faubourgs. *Saint-Lundi* a cela de fâcheux que, dès qu'il est fêté par une fraction, cette fraction entraîne le tout.

C'est pourquoi, vers deux heures de l'après-midi, l'employé de la succursale de la Société du crédit général de France vit entrer dans son bureau Prosper Didier, l'amoureux de sa fille Rose.

L'ouvrier modeleur était un fort beau garçon de vingt-quatre à vingt-cinq ans, bien fait de sa personne et ne paraissant nullement emprunté dans ses habits de ville. Au faubourg, il passait pour un élégant. On ne le voyait jamais chez le marchand de vin, ni au café. C'était un de ces ouvriers qui, grâce à leur valeur, à leur bonne conduite, à leur travail, sont destinés à devenir patrons. On le jalousait bien un peu dans le faubourg, et quelques ivrognes l'appelaient *aristo* ; mais, lui, souriait et ne se fâchait pas pour si peu. Nul n'osait aller plus loin. Il était bon compagnon, instruit, dévoué, et ne refusait jamais à un camarade d'atelier ni un conseil, ni l'aide de son bras, ni le prêt d'une petite somme, lorsqu'il y avait au logis une femme ou un enfant malade. Aussi on l'aimait et on avait pour lui de la considération. Il n'était point de boutiquière dans le faubourg, ayant fille à marier, qui n'eût été heureuse de l'accepter pour gendre.

Mais Prosper faisait la sourde oreille à toutes les avances qui lui arrivaient par mille voies différentes et n'avait d'yeux que pour la gentille Rose, la fille de Pascal.

Malheureusement, Rose, tout en rendant justice aux qualités de son ami, ne s'empressait point de répondre par un oui aux ardentes sollicitations du jeune homme et au désir de Pascal, qui rêvait d'unir sa fille au modeleur.

C'est que Rose, sans trop se l'avouer, avait en tête un idéal.

Elle aimait !

Elle aimait Jacques Brémond.

— D'amitié fraternelle, disait Pascal.

— D'amitié fraternelle... répétait Rose après son père.

Tous deux se trompaient.

C'était même mieux que de l'amour qu'elle avait pour Jacques. C'était de la reconnaissance, de l'admiration, une sorte de culte, quelque chose de pudique et de mystérieux qui la rendait à la fois heureuse et malheureuse. A ses yeux Jacques possédait tous les mérites, toutes les qualités : il était beau, noble, grand, généreux, et, bien que cette supériorité contînt les élans de son cœur et arrêtât sur ses lèvres l'effusion de sa tendresse, elle n'en conservait pas moins cette espérance, si douce à toute âme éprise, qu'un jour l'ami de son cœur lui tendrait la main et la conduirait au bonheur par le chemin du mariage.

On comprend maintenant pourquoi Rose était rebelle aux prières de Prosper Didier et aux incitations de son père.

— Comment ! s'écria Pascal après avoir serré la main de Prosper, en habit de ville un jour de travail !

— C'est aujourd'hui lundi, monsieur Pascal.

— Et vous faites le lundi, vous, Prosper ? demanda l'employé d'un ton de reproche.

— Je le subis, monsieur Pascal, et j'en enrage ; non pour moi, qui suis payé au mois et sans aucune retenue des jours de chômage, mais pour beaucoup de braves gens que quatre ou cinq francs de moins par semaine mettent dans la gêne.

— Et comment employez-vous ces jours de repos forcé ?

— Autrefois, dit Prosper, je restais à l'atelier à dessiner... pour moi, ou bien j'allais étudier aux Arts-et-Métiers.

— Et maintenant ? demanda l'employé avec un bon sourire.

Prosper rougit.

— Maintenant, monsieur fit-il... Mais vous me pardonnerez la confidence que je vais vous faire... Depuis que je me suis aperçu que Mlle Rose allait tous les lundis chercher au magasin l'ouvrage de la semaine, je l'accompagne... de loin... et sans qu'elle s'en doute, à travers les rues de Paris, pour la protéger en cas de besoin. Oh ! reprit le jeune homme avec chaleur, n'allez pas croire, monsieur Pascal, que j'espionne Mlle Rose, que je surveille sa conduite, que je n'aie pas en elle une confiance sans bornes... Ce serait m'offenser, et elle aussi. Je suis heureux de la suivre sans qu'elle le sache, de la voir marcher devant moi si gentiment. Il me semble que je suis à ses côtés, que je tiens son bras sous le mien, que je lui parle de mon amour et qu'elle me répond par un de ces regards si doux, si pleins de douceur et de bonté que mon cœur en tressaille de joie.

— Brave garçon ! dit Pascal tout ému en serrant la main du modeleur. Et, reprit-il, pourquoi ne faites-vous pas de même aujourd'hui ?

— Je vais vous le dire monsieur. J'ai eu des remords de ce bonheur dérobé, de cette... protection qui s'exerçait à votre insu et à l'insu de Mlle Rose, et qui pourrait la blesser. Je ne suis encore, malheureusement, ni son fiancé ni son mari, et il m'est apparu que je m'arrogeais un droit que je ne possédais pas. Je viens vous faire l'aveu de ma faute, vous prier de me la pardonner et surtout vous conjurer de n'en rien dire à Mlle Rose.

— Prosper, dit l'employé, je ne connais personne plus délicat que toi, et le jour où ma fille mettra sa main dans la tienne sera un jour heureux pour moi.

— Merci, monsieur Pascal.

(A suivre). ARMAND LAPOINTE.